

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 27 (1981)
Heft: 6

Artikel: Quelques aspects de la séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques aspects de la séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger



7 mars 1981

C'est par un temps de printemps ensoleillé que le Président de l'Organisation des Suisses résidant à l'étranger, M. Alfred Weber, a. Conseiller national, ouvrit la séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE) en saluant les nombreux délégués du monde entier qui y assistaient. Il annonça avec tristesse le décès de M. Carlo Beeler, délégué pour l'Italie depuis de longues années, qui tenait l'Hôtel «Savoia» à Nervi selon les plus pures traditions de l'hôtellerie helvétique.

Suivant les points de l'ordre du jour, l'attention des délégués se porta tout d'abord sur le budget, dont la présentation a subi quelques modifications par rapport à l'année précédente. Vu la diminution de la subvention ordinaire de la Confédération qui passe de 215 000 à 193 000 francs, le budget prévoit un excédent de charges peu important; situation engendrée par la cessation de la parution de «echo». Les comptes 1980 et le budget 1981 ont été approuvés à l'unanimité.

Le Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, communique:

Afin d'être à même de toujours mieux vous servir, nous avons acquis un

TELEX

Vous pouvez donc nous atteindre, en composant notre numéro

33.590

en ayant eu soin, au préalable, d'effectuer le numéro d'appel de la Suisse à partir de votre pays de résidence.

Si vous obtenez comme code de destination l'indicatif «33.590 asse ch», vous êtes en contact direct avec notre Secrétariat.

Sur proposition de délégués, acceptée par l'assemblée, il fut décidé de faire parvenir aux sociétés suisses de l'étranger une demande de soutien financier devant permettre d'indemniser partiellement, si ce n'est totalement l'activité des délégués à la CSRE, avant tout touchant les frais de transport et de logement durant les deux séances annuelles.

Les délégués se sont particulièrement intéressés à l'évolution de l'action nationalité. Le Directeur du Secrétariat des Suisses résidant à

l'étranger, M. Ney, a donné connaissance du récent avis du Conseil fédéral, qui est positif mais propose de traiter l'initiative déposée par notre Président en même temps que d'autres objets liés à la nationalité dont un texte sera soumis aux Chambres cette année encore. La CSRE se déclare favorable à l'avis du Gouvernement sur la question de l'égalité qui devrait régner entre les enfants nés à l'étranger de mères suisses et de pères étrangers, et ceux nés à l'intérieur. Mais elle estime que le fait de la traiter avec d'autres points de la révision du droit de cité pourrait entraîner de nouveaux retards. (Les textes complets de l'avis du Conseil fédéral et de la prise de position de la CSRE sont en pages 3 et 4 du présent numéro).

L'assemblée prit connaissance avec satisfaction du 2^e avenant à l'accord social bilatéral avec l'Italie. Cet accord, qui doit être ratifié d'ici peu, donnera la possibilité de passer librement, sans limite d'âge, d'une caisse-maladie italienne dans une caisse-maladie suisse, et vice-versa. Grâce à ce nouvel accord, un plus grand nombre de Suisses

Une précision qui a toute son importance...

Après de longues discussions et ratification par l'organe législatif de notre Organisation, il a été défini que le terme «Suisses de l'étranger» était modifié en

Suisses résidant à l'étranger (SRE)

et par là, nous vous prions de prendre note des dénominations suivantes:

- **Organisation des Suisses résidant à l'étranger (OSRE)**
- **Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE)**
- **Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger (SSRE)**

résidant à l'étranger pourront profiter du libre passage en matière sociale. Seuls 15% des Suisses résidant à l'étranger ne peuvent encore bénéficier de cette possibilité.

On a également enregistré des progrès dans le domaine de la double-imposition. Des accords en vue d'éviter de telles disparités ont

été signés avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Corée du Sud.

Les délégués ont écouté avec intérêt le rapport du Président du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger, M^e Philippe Garraux, qui exprima le désir de poursuivre une politique active en faveur des écoles. La fermeture prévue pour

1983 des écoles de Gênes et de Florence devrait agir en ce sens comme un stimulant.

La séance se termina par l'annonce de la journée traditionnelle des Suisses résidant à l'étranger à la Foire suisse d'échantillons de Bâle et du Congrès annuel qui aura lieu à Soleure du 21 au 23 août.

Les divers aspects du tir en Suisse

par Paul Betschart

D'une infrastructure compliquée mais travaillant d'une façon tout de même efficace, un champ d'activités multiples dans le domaine du sport et de l'Etat, voilà ce qu'est encore, en 1981, le tir en Suisse.

Hormis en tête la Société suisse des carabiniers (SSC) avec ses 3 874 sociétés locales et ses 553 379 membres, pas moins de 20 unions et organisations à l'échelle du pays s'occupent en Suisse, du tir officiel et hors service. Elles dominent la sphère entière d'une activité qui n'a pas son pareil dans aucun pays du monde. Elles prennent soin de 543 592 tireurs astreints au Tir obligatoire tout comme de 1000 tireurs à l'arc en chiffre rond répartis dans 36 clubs, d'environ 3000 tireurs à l'arbalète au sein de 125 sections et de 282 tireurs de combat sportif appartenant à 19 sociétés. Pour compléter l'image, qu'il nous soit permis d'ajouter que les sociétés de tir possèdent leur propre assurance, dénommée Assurance des sociétés suisses de tir, (cela va sans dire, administrée à titre honorifique) auprès de laquelle 630 000 membres de 5000 sociétés sont assurés; celle-ci paie par année environ un quart de million de francs pour des dommages corporels et matériels.

Le tir dans le cadre de l'Etat suisse ne revêt toutefois plus l'importance qu'il avait au cours du siècle dernier, mais il a conservé une valeur dont il y a lieu de tenir compte. Quelques chiffres mettront en

lumière cette évocation; l'an dernier plus de 75 millions de coups de fusils ont crépité dans nos stands de tir, sans mentionner les exercices militaires durant les cours de répétition. La Confédération a versé en 1980 aux sociétés chargées de l'organisation des tirs obligatoires, de cours, d'exercices et pour la munition utilisée, des contributions s'élevant au total à plus de 22 millions de francs. Dans le cadre des mesures prises pour réduire les dépenses fédérales, lorsqu'elle a tenté de continger la munition, elle s'est vue contrainte à faire marche arrière en raison des protestations des sociétés et des associations. Vouloir en découdre avec les tireurs est également en

1981, 157 ans après la fondation de la Société suisse des carabiniers, une option politique à déconseiller.

De par sa structure compliquée, le tir en Suisse se marche parfois sur les pieds. Une partie des sociétés du pays est rattachée à l'Association faîtière SSC, les tireurs au petit calibre et à l'arbalète jouissent d'une plus grande liberté alors que les tireurs à l'arc font bande à part. Cela crée très souvent des complications, particulièrement en ce qui concerne les finances ou la composition d'une délégation qui se rend à une compétition internationale. Par la création d'une commission commune, on remarque après de nombreuses années une amélioration dans le domaine d'une coopération

Rendez-vous au Tir fédéral de campagne, le quel avec plus de 200 000 participants représente une démonstration de l'importance du tir hors service en Suisse. (Comet-Photo)

